



Mémo de la note n°DCSG-2013N 01696A DU 06 DEC 2013

**Objet**

Compte-rendu partiel de la réunion du CE du 05 décembre 2013 relative à l'examen des documents de "politiques et procédures de la BOAD relatives aux normes fiduciaires minimales. Dossier N°202-13-CE (UGEDD)

**Argumentaire / Résumé des points clés**

Le Comité des Engagements (CE) s'est réuni le mercredi 05 décembre 2013 à 15 H dans la salle des Conseils sous la présidence de Monsieur M'Baye THIAM, Conseiller Spécial du Président, Président du CE, à l'effet d'examiner des documents de « politiques et procédures de la BOAD relatives aux normes fiduciaires minimales » en vue de leur soumission au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dans le cadre du processus d'accréditation de la Banque.

Compte tenu de la distribution tardive du dossier, le Président du CE avait demandé la veille aux présentateurs d'indiquer après leur mot introductif les points spécifiques sur lesquels ils appellent l'avis du Comité.

Six (6) documents dont les quatre premiers présentés par le Contrôle Général (CG) et les deux derniers par la DAJ, ont été examinés. Il s'agit de : i) Manuel de Politique de Prévention et de Lutte contre la Corruption & la Fraude, ii) Manuel de procédures d'enquêtes et de sanctions, iii) Manuel de politique de protection des dénonciateurs, iv) Manuel de Politique d'accès à l'information, v) Manuel de Politique et Procédures de vérification de la Conformité et vi) Manuel de Politique et Procédures de règlement des griefs.

**1. Le Manuel de politique de prévention et de lutte contre la corruption & la fraude**

Le CG a indiqué qu'il s'agit d'une mise à jour de la politique promulguée par le Règlement 2012-004 en date du 04 mai en 2012 déjà transmis au FEM en 2012 dans le but : i) d'harmoniser les définitions avec celles des institutions financières internationales telles que la BAD, la BM, la BERD, la BEI, l'ADB, ... et surtout ii) pour acter la création du Bureau des enquêtes, du bureau de la prévention, du bureau des sanctions, la nomination du Commissaire des enquêtes et du Commissaire des sanctions, la création d'un Comité de surveillance de la fraude et de la corruption (CSFC) en tant que commission d'appel. Il a terminé en indiquant que le document n'appelait pas de remarques particulières à soumettre à l'attention du CE.

La principale préoccupation du CE a porté sur le positionnement de la DILFC (Division de la Lutte contre la Fraude et la Corruption) par rapport au Comité d'Éthique. Sur la Base des échanges le CE a pris note qu'il s'agit de la mise à jour d'un document déjà envoyé au FEM et que la politique de lutte anti-blanchiment a déjà été approuvée par les Organes de la banque. De plus, il est d'avis que les différents organes à mettre en place dans le cadre de cette politique ont besoin d'une meilleure articulation et par conséquent, recommande que le document fasse l'objet d'une internalisation pour y apporter les améliorations éventuelles nécessaires et pour une bonne compréhension par tous.

**2. Manuel de procédures d'enquêtes et de sanctions**

Le CG a présenté le dossier comme suit : Le manuel décrit le mécanisme d'enquête et de sanction avec les outils y relatifs. En application de ces procédures et de la politique y relative, doivent être créés :

- au sein de la DILFC (Division de la Lutte contre la Fraude et la Corruption) / CG : le Bureau de l'intégrité & de la prévention (P. 16, paragraphe 4.1.2) et le Bureau d'enquêtes (P.14, paragraphe 4.1.1). Toutefois, pour ne pas multiplier les Unités Opérationnelles et les effectifs, la DILFC jouera le rôle des 2 bureaux. Néanmoins, il faudra au moins 2 cadres chargés des investigations dans la mesure où chaque enquête doit être menée par au moins 2 enquêteurs ;

- au sein de la DAJ : le Bureau des sanctions dont le rôle sera joué par la Division de la conformité et de la réglementation (DCR) ;

- une Commission d'appel (des sanctions) dont le rôle sera joué par la Commission Consultative Mixte pour le personnel d'une part, et le Comité de Surveillance de la Fraude et de la Corruption (CSFC) pour les tiers d'autre part. A cet effet, le CG a souhaité que cette Commission soit mise en place immédiatement à l'image du Comité d'Éthique. Il a en outre signalé que les enquêtes de la DILFC sont de nature administrative et non judiciaire et a rappelé que les canaux de saisine sont déjà mis en place à savoir la ligne verte (80 00 00 09), le fax (22 23 25 78) et l'adresse E-mail ([investigations@boad.org](mailto:investigations@boad.org)). Il a terminé en attirant l'attention du CE sur l'éventail des sanctions.

Suite à cette présentation, le CE est principalement revenu sur la question de l'articulation des organes à mettre en place et le souci de créer une synergie avec les dispositifs déjà existants.

En conclusion, le CE est d'avis que le document doit faire l'objet d'une internalisation pour y apporter les améliorations éventuelles nécessaires et pour une bonne compréhension par tous.

**3. Manuel de politique de protection des dénonciateurs**

Selon le CG, le document traite i) de la protection des dénonciateurs contre les représailles de l'intimé et des dispositifs pour garantir leur anonymat, ii) des sanctions et iii) de la protection de la personne objet de dénonciation jusqu'à ce que les faits objets de dénonciation soient avérés.

Ce document n'a pas l'objet d'observations particulières du CE. Toutefois, un membre du CE a voulu savoir comment protéger les dénonciateurs situés à l'extérieur au Togo. En réponse, le CG a assuré que la BOAD pourrait demander aux autorités du pays concerné la protection du dénonciateur.

#### 4. Manuel de politique de diffusion et d'accès à l'information

Le CG a indiqué qu'il s'agit pour la Banque, dans le cadre de l'obligation de rendre compte, de définir les informations à publier et celles à ne pas publier et de définir les modalités de diffusion. L'attention du CE a été particulièrement attirée sur :

- les types d'information à publier,
- la liste d'exception,
- les informations financières non accessibles au public,
- les questions relatives au conflit d'intérêt et à la publication des intérêts financiers qui impliquent les membres du CA, la Haute Direction et le personnel,
- la mise en place d'un Comité de diffusion de l'information,
- la mise en place d'un mécanisme de demande de document ou d'information par les tiers avec possibilité d'appel en cas de refus de la Banque.

Les discussions ont largement porté sur la question du conflit d'intérêt et de la publication des intérêts qui nécessitent au moins l'avis des membres du CA de la Banque et l'information du CM. Le CE a proposé des reformulations du document pour notamment faire ressortir que les points concernant les administrateurs sont subordonnés à l'adoption de la Charte des administrateurs par le Conseil d'Administration.

Là également, le CE est d'avis que le document doit faire l'objet d'une internalisation et qu'il doit être porté à la connaissance des Organes Délibérants même si on doit l'envoyer au FEM compte tenu de l'urgence.

#### 5. Manuel de politiques et procédures de vérification de la conformité

Ce document n'a pas l'objet d'observations particulières du CE.

#### 6. Manuel de politiques et procédures de règlement des griefs

Ce document n'a pas l'objet d'observations particulières du CE.

En conclusion, le CE convient que compte tenu de l'urgence, le dossier peut être envoyé au FEM. Cependant, le CE est d'avis que :

- l'importance des différents documents et leurs implications nécessitent qu'ils soient portés à la connaissance des Organes Délibérants ;
- que les manuels doivent faire l'objet d'une internalisation pour approfondir les différents aspects en vue d'une mise en application effective par la Banque

### Recommandation(s) de la structure

Eu égard à ce qui précède, il est recommandé à Monsieur le Président, s'il en convient :

- d'autoriser compte tenu de l'urgence, l'envoi au FEM des documents suivants élaborés dans le cadre de l'accréditation de la BOAD auprès du FEM : i) Manuel de Politique de Prévention et de Lutte contre la Corruption & la Fraude, ii) Manuel de procédures d'enquêtes et de sanctions, iii) Manuel de politique de protection des dénonciateurs, iv) Manuel de Politique d'accès à l'information, v) Manuel de Politique et Procédures de vérification de la Conformité et vi) Manuel de Politique et Procédures de règlement des griefs ;
- d'instruire les directions concernées à savoir le CG, la DAJ et l'UGEDD d'organiser l'internalisation desdits documents par les services de la banque ;
- de présenter à la prochaine session des Organes Délibérants au mois de mars 2014 l'ensemble du dossier.

Vos instructions nous obligeront.

### Instruction(s) du Président

6/12/2013  
✓ en accord  
M'Baye

Signature :

M'Baye THIAM  
PRESIDENT DU CE

Visa :

Ampliation :

## LISTE DES PARTICIPANTS

|      |               |           |   |
|------|---------------|-----------|---|
| MM.  | M'Baye        | THIAM     | Président du CE                               |
|      | Christophe    | AGUESSY   | Directeur / DRH                               |
|      | Séidou        | OUEDRAOGO | Directeur / DCMRP                             |
|      | Sy            | TRAORE    | Contrôleur Général                            |
|      | Ayi           | d'ALMEIDA | Directeur / DSI                               |
|      | Yacoubou      | BIO-SAWE  | Directeur de Cabinet,<br>Directeur de l'UGEDD |
|      | Almamy        | M'BENGUE  | Directeur Adjoint / DDRI                      |
|      | Calixte       | APEMAGNON | Directeur Adjoint / DAJ                       |
|      | Alexandre     | KOUADJO   | Organisateur / SG                             |
|      | Alexis        | KIEMA     | Chef de Division / DCIR                       |
|      | Soulémane     | ABASSI    | Chef de Division / DGER                       |
|      | Fabrice       | TAHI      | Chef de Division / DCIR                       |
|      | Habib         | MEGUIDA   | Chef de Division / DCBC                       |
|      | Honoré Dhisso | TOE       | Chef de Division / UGEDD                      |
|      | Aziz          | H Aidara  | Contrôleur de Gestion / DCBC                  |
| Mmes | Bijou         | ADAMAH    | Analyste Financier / DFIS                     |
|      | Gisèle        | KABRE     | Analyste Financier / DEIF                     |
|      | Ange          | TOKPLO    | Archiviste Confirmée / DSE                    |
| MM.  | Malik         | KEITA     | Juriste / DAJ                                 |
|      | Komi          | AMEGADJE  | Consultant / UGEDD                            |